Envoyé en préfecture le 20/09/2019
Reçu en préfecture le 20/09/2019
Affiché le
ID : 033-253302996-20190919-45A_2019-DE

SIAEPA de la Région de BONNETAN

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

Exercice 2018

Document établi selon le décret n°2007-675 et l'arrêté ministériels du 02/05/07

Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de la région de Bonnetan
75 allée du Pas Douen
33370 BONNETAN
Tel : 05.56.68.37.92
Courriel : siaepa.bonnetan@orange.fr

Envoyé en préfecture le 20/09/2019
Reçu en préfecture le 20/09/2019
Affiché le
ID : 033-253302996-20190919-45A_2019-DE

Les chiffres du service d'eau potable SIAEPA de la Région de Bonnetan	
Territoire **12 249 Abonnés** **26 616 habitants**	13 communes desservies : Beychac et Caillau, Bonnetan, Camarsac, Créon, Croignon, Cursan, Fargues Saint Hilaire, Le Pout, Lignan de Bordeaux, Loupes, Sadirac, Salleboeuf, Saint Sulpice et Cameyrac. 12 249 abonnés
Exploitation **En concession de service public avec Suez**	Suez a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien, de la permanence du service et de la gestion des abonnés. Le Syndicat garde la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages.
Production **2 308 073 m^3 produits**	Le Syndicat dispose de 5 stations de production qui ont fourni en 2018 2 308 073 m^3 d'eau traitée.
Distribution **377 km de réseau** **1 428 975 m^3 facturés**	1 428 975 m3 ont été facturés aux abonnés en 2018, soit en moyenne 147 litres par habitant et par jour. Compte tenu des fuites (pour partie inévitables) et des besoins en eau du service, le rendement du réseau est de 70,1%.
Qualité de l'eau distribuée : **Bonne**	Le bilan fourni par l'ARS indique que l'eau du Syndicat est de bonne qualité. 100 % des analyses sont conformes au niveau bactériologique et 100 % au niveau physico-chimique.
Prix **254,37 € pour 120 m^3**	Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m^3 consommé. Au total, un abonné domestique consommant 120 m^3 payera en 2019, 254,37 € (sur la base du tarif du 1er janvier 2019, toutes taxes comprises) soit le même prix qu'au 1er janvier 2018.

Envoyé en préfecture le 20/09/2019
Reçu en préfecture le 20/09/2019
Affiché le
ID : 033-253302996-20190919-45A_2019-DE

SOMMAIRE

Préambule **4**

1. Présentation générale du service **4**

1.1. Périmètre et nature du service assuré 4

1.2. Mode de gestion du service 5

1.3. Les clients et les volumes facturés 5

1.4. Les ressources en eau 6

1.5. Le réseau de distribution 6

1.5.1. Les réservoirs 6

1.5.2. Le réseau et les branchements 7

2. Faits marquants de l'exercice **7**

3. Indicateurs techniques **8**

3.1. Volumes prélevés 8

3.2. Volumes mis en distribution 8

3.3. Volumes consommés et rendement 9

3.4. La qualité de l'eau 10

3.5. Les fuites sur réseau 10

3.6. Les opérations de renouvellement 11

3.7. Les investissements réalisés 11

3.8. Etat des branchements en plomb 12

3.9. Les projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service aux usagers et les performances environnementales du service 12

3.10. Détails sur l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable 13

3.11. Indice d'avancement de la sectorisation (indicateur SAGE Nappes Profondes) 14

4. Indicateurs financiers **14**

4.1. Les tarifs 14

4.2. La facture d'eau 120 m^3 15

4.3. Les recettes du délégataire 15

4.4. Le budget Eau Potable du Syndicat 16

4.4.1. Les recettes d'exploitation 16

4.4.2. Les travaux financés en 2018 16

4.4.3. Etat de la dette du service 16

4.4.4. Amortissements réalisés en 2018 16

4.4.5. Opérations de coopération décentralisée 16

5. Les indicateurs de performance **17**

5.1. Indicateurs descriptifs : 17

5.2. Indicateurs de performance : 17

ANNEXE : Note d'information de l'Agence de l'Eau Adour Garonne **20**

Envoyé en préfecture le 20/09/2019
Reçu en préfecture le 20/09/2019
Affiché le
ID : 033-253302996-20190919-45A_2019-DE

Préambule

Conformément aux dispositions de l'article L 2224-5 du CGCT, le Président est tenu de présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et sur la qualité du Service Public de l'eau potable.

Ce rapport permet de connaître :

- La nature et l'importance du service rendu ;
- La qualité et la performance du service rendu

1. Présentation générale du service

1.1. Périmètre et nature du service assuré

Le service d'eau potable est géré au niveau intercommunal.
Le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de la région de Bonnetan assure les compétences suivantes :

☑ Production
☑ Protection du point de prélèvement
☑ Traitement
☑ Transport
☑ Stockage
☑ Distribution

Le Syndicat regroupe les communes de : Beychac et Caillau, Bonnetan, Camarsac, Créon, Croignon, Cursan, Fargues Saint Hilaire, Le Pout, Lignan de Bordeaux, Loupes, Sadirac, Salleboeuf, Saint Sulpice et Cameyrac.

Il dessert également quelques abonnés des communes de Baron, d'Izon, et de Pompignac.

Le service public d'eau potable dessert 12 247 abonnés, représentant environ 26 616 habitants sur la base du dernier recensement.

Commune	Nombre d'abonnés Eau Potable			Evolution 2017-2018 (%)
	2016	2017	2018	
BARON	22	21	29	38,1%
BEYCHAC ET CAILLAU	1 021	1 073	1 133	5,6%
BONNETAN	413	420	429	2,1%
CAMARSAC	417	435	429	-1,4%
CREON	2345	2403	2408	0,2%
CROIGNON	266	269	273	1,5%
CURSAN	251	252	257	2,0%
FARGUES SAINT HILAIRE	1186	1249	1341	7,4%
IZON	37	34	37	8,8%
LE POUT	224	225	224	-0,4%
LIGNAN DE BORDEAUX	321	319	325	1,9%
LOUPES	313	324	334	3,1%
POMPIGNAC	8	8	8	0,0%
SADIRAC	1702	1736	1781	2,6%
SAINT SULPICE ET CAMEYRAC	2 024	2 066	2 104	1,8%
SALLEBOEUF	1 076	1 098	1 135	3,4%
TOTAL	**11 626**	**11 932**	**12 247**	**2,6%**

Envoyé en préfecture le 20/09/2019
Reçu en préfecture le 20/09/2019
Affiché le
ID : 033-253302996-20190919-45A_2019-DE

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité par la société Suez dans le cadre d'un contrat de concession de service public, qui a pris effet le 1er janvier 2017 pour une durée de 5 ans. Son échéance est fixée au 31 décembre 2021.

Les principales missions confiées au concessionnaire sont les suivantes :

- ✓ Entretien et exploitation des ouvrages de production d'eau potable
- ✓ Suivi de la qualité de l'eau produite et distribuée
- ✓ Renouvellement des équipements électromécaniques, des accessoires hydrauliques, des branchements et des compteurs
- ✓ Gestion des abonnés, établissement et recouvrement des factures

Le contrat a fait l'objet d'un avenant :

Avenant n°	Date	Objet
1	18/09/18	Intégration des engagements de Suez et mise en place d'un compte dédié au financement du renouvellement des branchements

1.3. Les clients et les volumes facturés

	2016	2017	2018	Evolution 2017-2018 (%)
Nombre de clients	**11 626**	**11 932**	**12 247**	**2,6%**
dont abonnés domestiques et assimilés	11 577	11 886	12 203	2,7%
dont autres abonnements	49	46	44	
Volumes facturés	**1 372 164**	**1 674 730**	**1 428 975**	**-14,7%**
dont abonnés domestiques et assimilés	1 141 690	1 345 160	1 212 596	-9,9%
dont collectivités	32 109	48 414	38 337	-20,8%
dont professionnels	170 123	245 821	175 521	-28,6%
dont autres	28 242	35 335	2 521	-92,9%
Volume moyen facturé (m3/ab.)	**118,0**	**140,4**	**116,7**	**-16,9%**

Le nombre d'abonnés continue d'augmenter régulièrement (+2,7% entre 2017 et 2018).
Les volumes facturés sont en baisse en 2018 par rapport à 2017, mais restent globalement stables par rapport aux années précédentes.

Envoyé en préfecture le 20/09/2019
Reçu en préfecture le 20/09/2019
Affiché le
ID : 033-253302996-20190919-45A_2019-DE

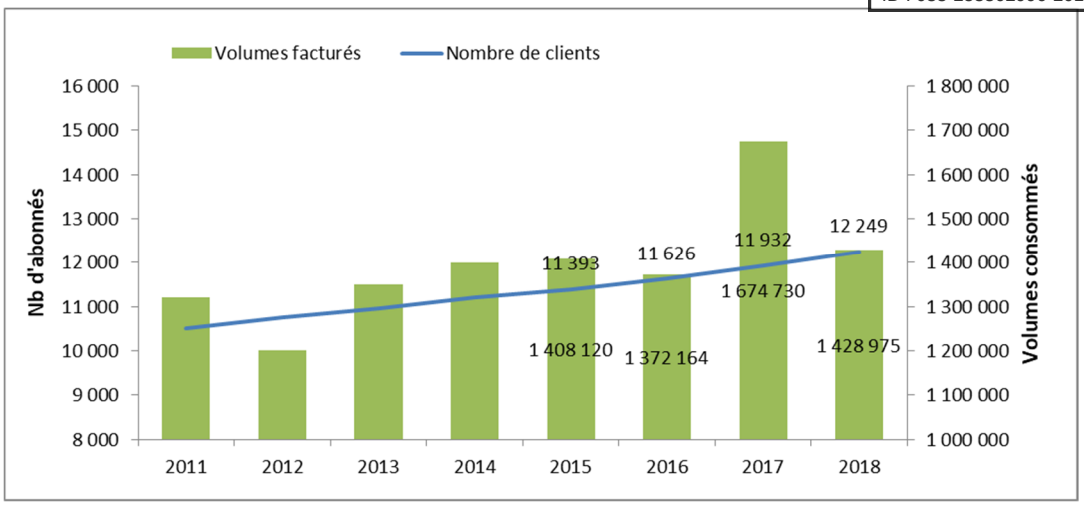

1.4. Les ressources en eau

L'eau distribuée sur le périmètre syndical provient des forages suivants :

Nom	Année de mise en service	Ressource	Traitement	Capacité de production (m3/j)
Montuard - Créon	1967	Eocène Centre	Déferrisation + chloration	900
La Gravette - Salleboeuf	1971			2 400
Rochon 1 et 2 - Le Pout	1991			5 800
Drouillard - St Sulpice et Cameyrac	1966			2 400
Stade de Créon - Sadirac	2007		Chloration	450
TOTAL				**11 950 m3/j**

Chacun des forages dispose d'un arrêté préfectoral de périmètre de protection, à l'exception du forage du Stade de Créon (procédure en cours).

Le forage de Montuard est utilisé uniquement en secours (teneur élevée en fluor) et le forage du Stade de Créon est arrêté (niveau élevé de fer et de turbidité).

1.5. Le réseau de distribution

1.5.1. Les réservoirs

Le réseau d'eau potable comprend 2 réservoirs sur tour qui assurent l'approvisionnement du Syndicat. Leur capacité totale s'élève à 1600 m^3 et se répartit comme suit :

Nom	Année de mise en service	Capacité en m^3
Créon	1971	600
Lorient - Sadirac	1972	1000
Total		**1 600**

Envoyé en préfecture le 20/09/2019
Reçu en préfecture le 20/09/2019
Affiché le
ID : 033-253302996-20190919-45A_2019-DE

Deux stations de reprise et surpresseurs sont également présents sur le réseau au Relais de Salleboeuf (80 m3/h) et à Cameyrac (22 m3/h)

1.5.2. Le réseau et les branchements

	2015	2016	2017	2018	Evolution 2017-2018 (%)
Longueur du réseau, hors branchements (km)	**372,7**	**375,0**	**376,1**	**376,7**	**0,2%**
Nombre de branchements	11 725	11 930	12 382	12 794	**2,7%**

La densité d'abonnés est de 32,5 abonnés par km de réseau en 2018 (contre 31,7 en 2017).

2. Faits marquants de l'exercice

- ✓ Une campagne d'essai a été réalisée sur le forage du stade pour déterminer son aptitude à produire une eau conforme,
- ✓ Réalisation d'un essai d'alimentation en secours de la commune de Fargues-Saint-Hilaire par l'interconnexion de secours avec le SIAO au niveau de Tresse,
- ✓ Prise d'effet de l'avenant n°1 : mise en place d'un compte dédié au renouvellement des branchements,
- ✓ 2,96 km de canalisations ont été renouvelés en 2018.

Envoyé en préfecture le 20/09/2019
Reçu en préfecture le 20/09/2019
Affiché le
ID : 033-253302996-20190919-45A_2019-DE

3. Indicateurs techniques

3.1. Volumes prélevés

Les volumes prélevés sont en légère hausse en 2018 :

	2015	2016	2017	2018	Evolution 2017-2018
Montuard - Créon	12 136	756	12 154	3 186	-73,8%
Rochon 1 et 2 - Le Pout	898 942	1 181 682	1 071 567	1 251 601	16,8%
Stade de Créon - Sadirac	0	0	321	0	
Drouillard - St Sulpice	427 097	474 729	515 873	471 422	-8,6%
La Gravette - Salleboeuf	740 485	635 957	736 055	624 842	-15,1%
Total volumes prélevés	**2 078 660**	**2 293 124**	**2 335 970**	**2 351 051**	**0,6%**

3.2. Volumes mis en distribution

Sur l'année civile	2015	2016	2017	2018	Evolution 2017-2018
Volumes produits	**2 051 772**	**2 256 839**	**2 305 957**	**2 308 073**	**0,1%**
- Montuard - Créon	12 136	756	12 154	3 186	-73,8%
- Rochon 1 et 2 - Le Pout	877 042	1 152 471	1 056 375	1 218 900	15,4%
- Stade de Créon - Sadirac			0	0	
- Drouillard - St Sulpice	424 540	469 912	503 317	465 879	-7,4%
- La Gravette - Salleboeuf	738 054	633 701	734 112	620 109	-15,5%
Volumes importés (Arveyres)	**97**	**143**	**7 097**	**5 830**	**-17,9%**
Volumes exportés (Targon)	**22 112**	**6 838**	**8 014**	**2 214**	**-72,4%**
Total volumes mis en distribution	**2 029 757**	**2 250 144**	**2 298 465**	**2 311 689**	**0,3%**

Envoyé en préfecture le 20/09/2019
Reçu en préfecture le 20/09/2019
Affiché le
ID : 033-253302996-20190919-45A_2019-DE

3.3. Volumes consommés et rendement

Sur l'année civile	2015	2016	2017	2018	Evolution 2017-2018
Volumes produits	2 051 772	2 256 839	2 305 957	2 308 073	0,1%
+ Volumes importés	97	143	522	5 830	-17,9%
- volumes exportés	22 112	6 838	8 014	2 214	-72,4%
= Volumes mis en distribution (A)	**2 029 757**	**2 250 144**	**2 298 465**	**2 311 689**	**0,3%**
Volumes comptabilisés	**1 474 824**	**1 451 015**	**1 667 958**	**1 570 535**	**-5,8%**
+ Consommation sans comptage estimée	28 382	28 442	28 442	27 542	-3,2%
+ Volumes de service	18 080	18 080	18 080	21 178	17,1%
= Volumes consommés autorisés (B)	**1 521 286**	**1 497 537**	**1 714 480**	**1 619 255**	**-5,6%**
Volumes de pertes (A-B)	**508 471**	**752 606**	**583 985**	**692 434**	**18,6%**
Indice linéaire de consommation (m^3/jour/km)	11,2	10,9	12,5	11,8	-5,7%
Indice linéaire des volumes non comptés (m^3/jour/km)	4,08	5,84	4,59	5,39	17,4%
Indice linéaire de pertes (m^3/jour/km)	3,74	5,50	4,25	5,04	18,4%
Rendement du réseau (Volumes consommés autorisés + Volumes exportés / Volumes produits + Volumes importés, %)	**75,2%**	**66,7%**	**74,7%**	**70,1%**	**-6,2%**

Le bilan hydraulique 2018 est le suivant :

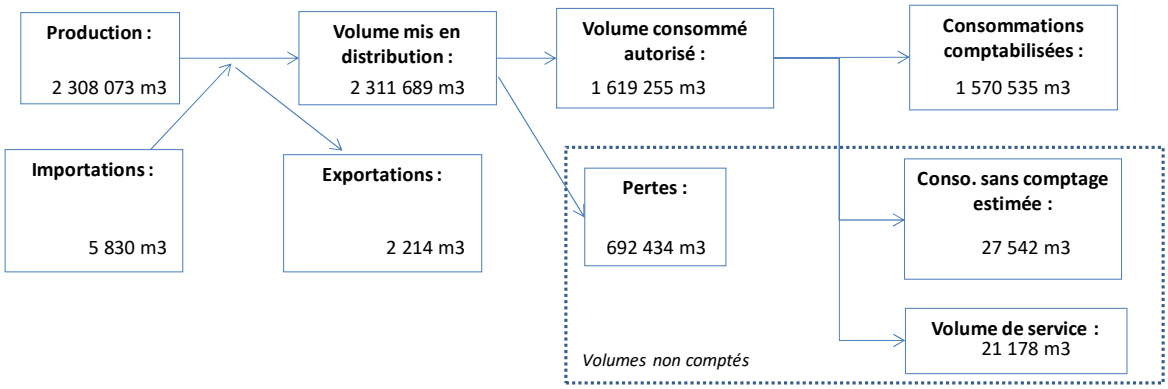

Envoyé en préfecture le 20/09/2019
Reçu en préfecture le 20/09/2019
Affiché le
ID : 033-253302996-20190919-45A_2019-DE

Le rendement 2018 est en baisse et est inférieur à l'engagement fixé par le décret du 27 janvier 2012 (70%+ILC/5 = 72,4%) ainsi qu'à est l'engagement contractuel de 76,5% pour 2018 :

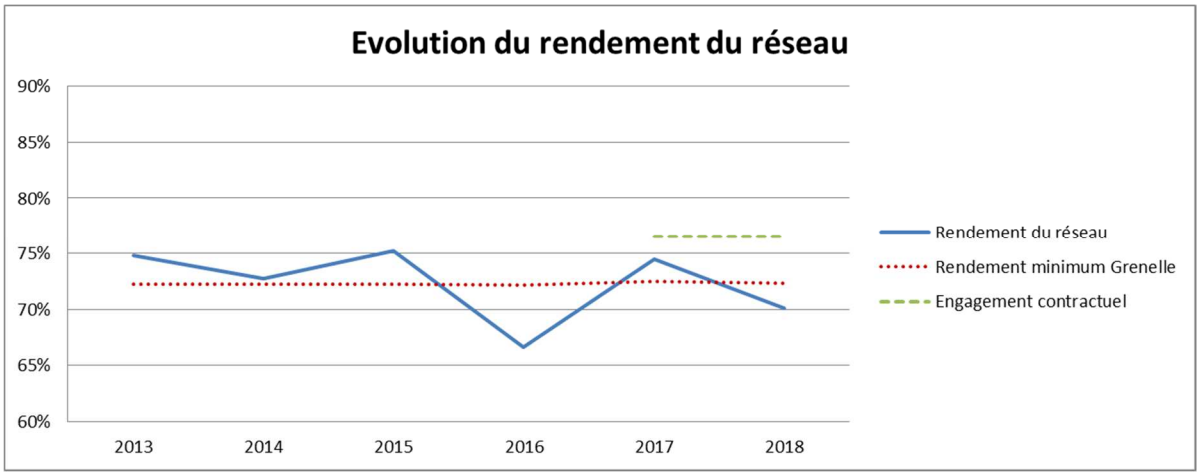

3.4. La qualité de l'eau

L'eau consommée doit être « propre à la consommation » (article L 1321-1 du Code de la Santé Publique). Afin de satisfaire à cette obligation, l'eau fait l'objet d'une surveillance constante de la part de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Le programme analytique officiel confié aux ARS a été réalisé selon les critères définis par l'annexe 13-2 du code de la santé publique.

Les taux de conformité des analyses réglementaires sont les suivants :

ANALYSES	Bactériologiques	Physico chimiques
Nombre de prélèvements	74	39
Nombre de prélèvements non conformes	0	0
Taux de conformité	100%	100%

3.5. Les fuites sur réseau

Nature intervention	2015	2016	2017	2018	Evolution 2017-2018 (%)
Nombre de fuites réparées	**382**	**517**	**432**	**399**	**-8%**
sur branchement	327	464	352	319	-9%
sur canalisation	55	53	80	80	0%
Recherches de fuites					
Linéaire contrôlé (km)	NR	41,9	39,8	377,1	

Envoyé en préfecture le 20/09/2019
Reçu en préfecture le 20/09/2019
Affiché le
ID : 033-253302996-20190919-45A_2019-DE

3.6. Les opérations de renouvellement

Le Syndicat a procédé au renouvellement de 2 957 ml de canalisations en 2018, et de 234 branchements

.

Renouvellement des canalisations	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution 2017-2018 (%)
Longueur de canalisations renouvelées (ml)	5 013	5	3 313	4 525	2 957	-34,7%
Cumul sur 5 ans (ml)			13 743	15 702	15 813	0,7%
Taux moyen de renouvellement sur 5 ans		0,70%	0,73%	0,84%	0,84%	-

Les principales opérations ont concerné :

- Beychac et Caillau – Route de l'Intendant : 235 ml renouvelés
- Bonnetan – dévoiement réseau allée du Violon : 385 ml renouvelés
- Créon - Route de Grimard : 986 ml renouvelés
- Créon – Chemin du Grand Basc et Rue Baudin : 210 ml renouvelés
- Croignon – dévoiement réseau LD Vireli : 35 ml renouvelés
- Fargues Saint Hilaire – dévoiement Rond-point des Bons Enfants : 271 ml renouvelés
- Loupes – dévoiement réseau Route de Brochard : 215 ml renouvelés
- Sadirac – dévoiement réseau LD Le Ruzat : 60 ml renouvelés
- Salleboeuf – dévoiement réseau Chemin de Cantinolle et du Pin : 550 ml renouvelés

170 compteurs ont également été renouvelés par Suez en 2018, ainsi que 25 branchements.

3.7. Les investissements réalisés

Les investissements réalisés par le Syndicat ont représenté un montant total de 1 161 207 € :

Investissements - mandats émis en 2018	Montant total HT
Raccordement forage - Créon	4 815 €
Jean d'Arnaud - Sadirac	43 575,91 €
Brochard / 7 frères - Camarsac	62 731,25 €
Local syndicat	14 900 €
Aménagement stations	11 740,07 €
Riboulet - Créon	83 341,21 €
Renouvellement branchements	524 538,53 €
Route de Grimard - Créon	145 962,60 €
Véhicule	9 150,92 €
Travaux hors tranche	260 451,31 €
TOTAL	**1 161 206,80 €**

Envoyé en préfecture le 20/09/2019
Reçu en préfecture le 20/09/2019
Affiché le
ID : 033-253302996-20190919-45A_2019-DE

3.8. Etat des branchements en plomb

Branchements en plomb	2015	2016	2017	2018	Evolution 2017-2018 (%)
Nombre de branchements en plomb supprimés	1	17	-	1	
Nombre de branchements en plomb au 31 décembre	21	6	6	5	-17%
Pourcentage de branchement en plomb restant	0,18%	0,05%	0,05%	0,04%	-18,8%

3.9. Les projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service aux usagers et les performances environnementales du service

Un programme de travaux sur 4 ans a été validé par le Syndicat comprenant :

- Le renouvellement progressif de 1500 branchements,
- Des opérations d'extension, renouvellement et renforcement des réseaux d'eau potable,
- La mise en place d'une sectorisation plus fine,
- La mise en place de stabilisateurs / modulateurs de pression afin de réduire les pressions de service sur plusieurs secteurs au niveau de Beychac et Caillau, Croignon/Camarsac, Sadirac / Lignan de Bordeaux et Cursan,
- Des travaux de réhabilitation des ouvrages et de clôture des sites,
- La sécurisation et réhabilitation des ressources en eau,

Envoyé en préfecture le 20/09/2019
Reçu en préfecture le 20/09/2019
Affiché le
ID : 033-253302996-20190919-45A_2019-DE

3.10. Détails sur l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable

Critère	Points obtenus en 2018	Nombre maximal de point
A - Plan des réseaux		
Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant, s'ils existent, la localisation des ouvrages principaux (captage, station de traitement, réservoir) et des compteurs généraux	10	/10
Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux), ainsi que les données acquises notamment en application de l'article R. 554-34 du code de l'environnement. La mise à jour est réalisée au moins chaque année	5	/5
B - Inventaire des réseaux		
o **Existence d'un inventaire des réseaux** identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554 2 du code de l'environnement ainsi que de la précision des informations cartographiques définie en application du V de l'article R. 554-23 du même code **et, pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux**, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution. o **La procédure de mise à jour du plan des réseaux** est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux.	10	/10
Pourcentage d'information sur les matériaux et les diamètres des réseaux : Matériaux et diamètres connus pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux : 1 pt Matériaux et diamètres connus pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux : 2 pts Matériaux et diamètres connus pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux : 3 pts Matériaux et diamètres connus pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux : 4 pts Matériaux et diamètres connus pour au moins 95% du linéaire des réseaux : 5 pts	5	/5
Pourcentage de tronçons dont la date ou la période de pose sont identifiés : Dates ou périodes de pose connues pour moins de 50% du linéaire des réseaux : 0 pt Dates ou périodes de pose connues pour 50% à 59,9% du linéaire des réseaux : 10 pts Dates ou périodes de pose connues pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux : 11 pts Dates ou périodes de pose connues pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux : 12 pts Dates ou périodes de pose connues pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux : 13 pts Dates ou périodes de pose connues pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux : 14 pts Dates ou périodes de pose connues pour au - 95% du linéaire des réseaux : 15 pts	15	/15
C - Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux		
Le plan des réseaux préciser la **localisation des ouvrages annexes** (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie, ...) et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux	10	/10
Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution	10	/10
Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements	10	/10
Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur .	10	/10
Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite	10	/10
Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement	10	/10
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	**10**	**/10**
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux	5	/5
TOTAL	**120**	**/120**

Envoyé en préfecture le 20/09/2019
Reçu en préfecture le 20/09/2019
Affiché le
ID : 033-253302996-20190919-45A_2019-DE

3.11. Indice d'avancement de la sectorisation (indicateur SAGE Nappes Profondes)

Niveau d'avancement	Points obtenus en 2018
Pas de sectorisation – 0%	
Délibération existante d'un programme d'actions qui intègre la sectorisation – 20%	
Sectorisation en cours – 30%	
Sectorisation existante – 40%	
Sectorisation existante fonctionnelle – 60%	
Suivi annuel des données – 100%	⇨ 100%

4. Indicateurs financiers

4.1. Les tarifs

		Tarifs HT au 1er janvier 2018	Tarifs HT au 1er janvier 2019
Part fixe (€ HT/an) selon le DN du compteur	15 mm	70,18 €	70,18 €
	20-25 mm	97,74 €	97,74 €
	30-40 mm	108,74 €	108,74 €
	60 mm	142,00 €	142,00 €
	80-100 mm	259,64 €	259,64 €
	150 mm	463,86 €	463,86 €
Part proportionnelle (€ HT/m3)	De 0 à 120 m3	0,9444 €	0,9444 €
	Au-delà de 120 m3	1,3128 €	1,3128 €
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (€/m3)		0,1500 €	0,1500 €
Redevance pollution (€/m3)		0,3300 €	0,3300 €
TVA		5,50%	5,50%
Tarifs liés à l'application du règlement de service			
Frais d'accès au service sans déplacement		42,80 €	43,77 €
Frais d'accès au service avec déplacement		83,19 €	85,07 €

Les tarifs de l'eau ont été approuvés par une délibération du 21 décembre 2017 pour les tarifs à compter du 1er janvier 2018 et par une délibération du 7 décembre 2018 pour les tarifs à compter du 1er janvier 2019.

Envoyé en préfecture le 20/09/2019
Reçu en préfecture le 20/09/2019
Affiché le
ID : 033-253302996-20190919-45A_2019-DE

4.2. La facture d'eau 120 m³

	au 1er janvier 2018		Au 1er janvier 2019		%
	PU	MONTANT	PU	MONTANT	
Distribution eau					
Terme fixe annuel					
Collectivité	70,18 €	70,18 €	70,18 €	70,18 €	0,0%
Consommation					
Collectivité	0,9444 €	113,33 €	0,9444 €	113,33 €	0,0%
Organismes publics					
Redevance de prélèvement	0,1500 €	18,00 €	0,1500 €	18,00 €	0,0%
Redevance de pollution	0,3300 €	39,60 €	0,3300 €	39,60 €	0,0%
Total HT		**241,11 €**		**241,11 €**	0,0%
TVA à 5,50%		13,26 €		13,26 €	0,0%
Total Eau potable TTC		**254,37 €**		**254,37 €**	**0,0%**

Soit le m3	**2,12 €**	**2,12 €**	**0,0%**

Le montant de la facture d'eau potable (120 m³) s'élève à 254,37 € TTC au 1er janvier 2019 et est identique à celle du 1er janvier 2018.

Les différentes composantes de la facture 120 m3 sont les suivantes :

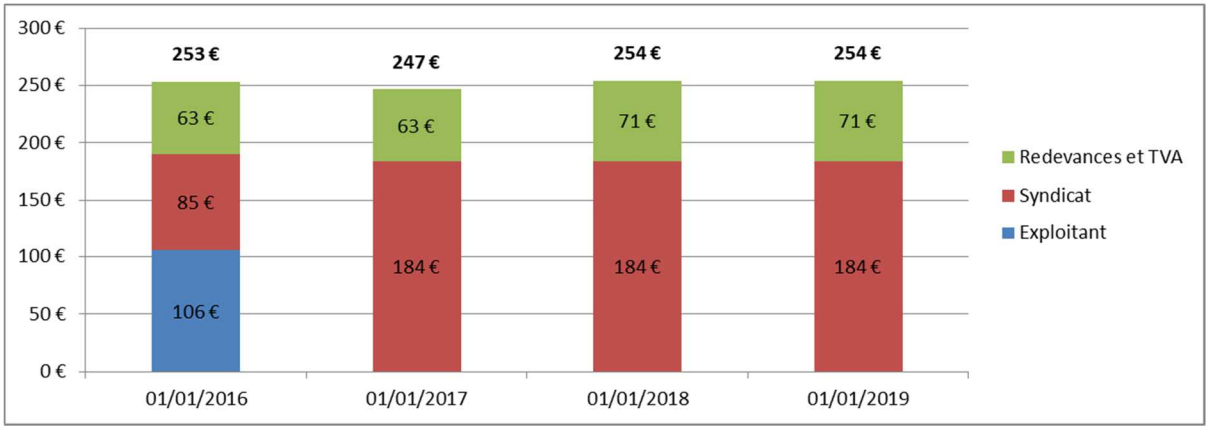

4.3. Les recettes du délégataire

Recettes	2015	2016	2017	2018	Evolution 2017-2018 (%)
Exploitation du service	1 353 760 €	1 353 600 €	890 000 €	1 055 206 €	19%
Travaux attribués à titre exclusif	200 700 €	131 090 €	170 405 €	298 825 €	75%
Produits accessoires	65 990 €	95 140 €	46 403 €	54 888 €	18%
TOTAL	**1 620 450 €**	**1 579 830 €**	**1 106 808 €**	**1 408 919 €**	**27,3%**

Envoyé en préfecture le 20/09/2019
Reçu en préfecture le 20/09/2019
Affiché le
ID : 033-253302996-20190919-45A_2019-DE

4.4. Le budget Eau Potable du Syndicat

4.4.1. Les recettes d'exploitation

Recettes	2015	2016	2017	2018	Evolution
Ventes d'eau	1 074 674 €	1 063 110 €	1 914 759 €	2 545 013 €	32,9%
Autres produits de gestion courante			42 849 €	12 836 €	
Produits exceptionnels et financiers			127 €	178 278 €	
Total	**1 074 674 €**	**1 063 110 €**	**1 957 735 €**	**2 736 127 €**	**39,8%**

A noter, 8827,14 € de créances ont passés en irrécouvrables en 2018.
0,99% des factures émises en 2017 restent impayées au 31 décembre 2018

4.4.2. Les travaux financés en 2018

	2015	2016	2017	2018	Evolution
Montant financier HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	435 435 €	1 207 200 €	1 418 072 €	1 161 207 €	-18,1 %
Montant des subventions	101 145 €	11 668 €	14 304 €	0 €	
Montant des contributions du budget général	0 €	0 €	0 €	0 €	

4.4.3. Etat de la dette du service

	2015	2016	2017	2018
Encours de la dette au 31 décembre	**510 109 €**	**376 089 €**	**330 258 €**	**284 255 €**
Montant remboursé durant l'exercice	**87 950 €**	**80 437 €**	**66 138 €**	**57 720 €**
- dont en intérêts	18 651 €	17 140 €	13 563 €	11 717 €
- dont en capital	69 299 €	63 297 €	52 574 €	46 003 €

4.4.4. Amortissements réalisés en 2018

La dotation aux amortissements a été de 424 037 € en 2018 (425 583 € en 2017)

4.4.5. Opérations de coopération décentralisée

La Collectivité n'a pas participé à des opérations de coopération décentralisée (article L1115-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Envoyé en préfecture le 20/09/2019
Reçu en préfecture le 20/09/2019
Affiché le
ID : 033-253302996-20190919-45A_2019-DE

5. Les indicateurs de performance

5.1. Indicateurs descriptifs :

Indicateur	Définition	Valeur 2016	Valeur 2017	Valeur 2018	Evolution N/ N-1
D101.0 : Estimation du nombre d'habitants desservis	Nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers.	25 606	26 239	**26 616**	+1,4%
D102.0 : Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	Prix du service de l'eau potable toutes taxes comprises pour 120 m3	2,06 €	2,12 €	**2,12 €**	
D151.0 : Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	Temps d'attente maximum auquel s'est engagé le délégataire pour la fourniture de l'eau aux nouveaux abonnés dotés d'un branchement fonctionnel	1 jour	1 jour	**1 jour**	

5.2. Indicateurs de performance :

Indicateur	Définition	Valeur 2016	Valeur 2017	Valeur 2018	*Evolution N/ N-1*	Evaluation et commentaires
P101.1 : Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne **la microbiologie**	nombre de prélèvements conformes / nombre de prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques effectués dans l'année	100,0%	100%	**100%**		
P102.1 : Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les **paramètres physico-chimiques**	nombre de prélèvements conformes / nombre de prélèvements aux fins d'analyses physico-chimiques effectués dans l'année	100%	100%	**100%**		

Envoyé en préfecture le 20/09/2019
Reçu en préfecture le 20/09/2019
Affiché le
ID : 033-253302996-20190919-45A_2019-DE

Indicateur	Définition	Valeur 2016	Valeur 2017	Valeur 2018	*N/ N-1*	commentaires
P103.2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	Indice de 0 à 120 attribué selon la qualité des informations disponibles sur les plans de réseaux (15 points), l'inventaire des réseaux (30 points) et les autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points) La définition de l'indicateur a changé à compter de l'exercice 2013	110/120	120/120	**120/120**		Cf. détail au paragraphe 3.10
P104.2 : Rendement du réseau de distribution	Ratio entre le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus en gros à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part le volume produit augmenté des volumes achetés en gros à d'autres services publics d'eau potable	66,7%	74,7%	**70,1%**	-6%	Engagement réglementaire non atteint
P105.3 : Indice linéaire des volumes non comptés	Ratio entre le volume non compté, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé, et le linéaire de réseau de desserte	5,7 m3/j/km	4,6 m3/j/km	**5,4 m3/j/km**	+16%	
P106.3 : Indice linéaire des pertes en réseau	Ratio entre le volume de pertes, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé, et le linéaire de réseau de desserte	5,3 m3/j/km	4,3 m3/j/km	**5,0 m3/j/km**	+17%	
P107.2 : Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	Quotient du linéaire moyen du réseau de desserte renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de desserte	0,73%	0,84%	**0,84%**		
P108.3 : Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	Niveau d'avancement (exprimé en %) de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée	80%	80%	**80%**		

Envoyé en préfecture le 20/09/2019
Reçu en préfecture le 20/09/2019
Affiché le
ID : 033-253302996-20190919-45A_2019-DE

Indicateur	Définition	Valeur 2016	Valeur 2017	Valeur 2018	*N/ N-1*	commentaires
P109.0: Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	Abandons de créance annuels et montants versés à un fond de solidarité divisé par le volume facturé	0,0005 €/m3	0,0006 €/m3	**0,0003 €/m3**	-52%	430 € d'abandon de créances (30 demandes reçues)
P151.1 : Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	Nombre de coupures d'eau liées au fonctionnement du réseau public, dont les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance, par milliers d'abonnés Une coupure d'eau est une interruption totale de la fourniture de l'eau à un ou plusieurs abonné(s)	5,93 u / 1000 abonnés	1,68 u / 1000 abonnés	**0,90 u / 1000 abonnés**	-46%	
P152.1 : Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	Pourcentage du nombre d'ouvertures de branchements réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service clientèle	100%	100%	**100%**		
P153.2 Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service d'eau potable si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service	NC	0,4 an	**0,2 an**		
P154.0 Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1	ND	0,98%	**0,99%**		
P155.1 Taux de réclamations	Nombre de réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, rapporté au nombre d'abonnés	17,03 réclamations /1000 abonnés	10,2 réclamations /1000 abonnés	**11,2 réclamations /1000 abonnés**	+9%	137 réclamations écrites enregistrées

Envoyé en préfecture le 20/09/2019
Reçu en préfecture le 20/09/2019
Affiché le
ID : 033-253302996-20190919-45A_2019-DE

ANNEXE : Note d'information de l'Agence de l'Eau Adour Garonne

Envoyé en préfecture le 20/09/2019
Reçu en préfecture le 20/09/2019
Affiché le
ID : 033-253302996-20190919-45A_2019-DE

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE
ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTERE DU DEVELOPPEMENT DURABLE

L'article 161 de la loi modifie l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition 2019
CHIFFRES 2018

L'agence de l'eau vous informe

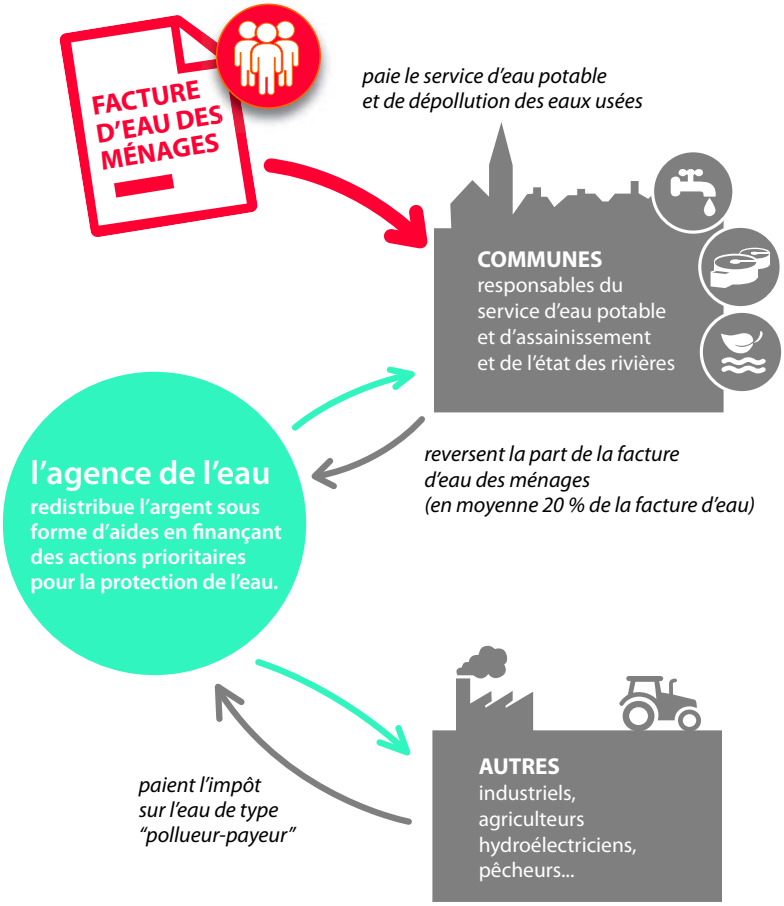

LE SAVIEZ-VOUS ?

En 2015, le prix moyen de l'eau sur le bassin Adour-Garonne était de 3,96 €TTC/m3 (Source SISPEA).

La part des redevances perçues par l'agence de l'eau représente en moyenne 20% du montant de la facture d'eau.

Les autres composantes de la facture d'eau sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers (consommateurs, activités économiques) en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement (loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006).

La majeure partie des redevances est perçue via la facture d'eau payée par les abonnés domestiques aux services des eaux (mairies ou syndicats d'eau ou leurs délégataires). Chaque habitant contribue ainsi individuellement à cette action au service de l'intérêt commun et de l'environnement, au travers du prix de l'eau.

Envoyé en préfecture le 20/09/2019
Reçu en préfecture le 20/09/2019
Affiché le
ID : 033-253302996-20190919-45A_2019-DE

QUI PAIE QUOI À L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE ?

En 2018, le montant global des redevances de l'agence de l'eau s'est élevé à environ [illegible] M€ dont 245 M€ en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

2,50 €
redevance pollution
payée par les industriels et les activités économiques concernés

70,80 €
redevance pollution domestique
payée par les abonnés

0,10 €
redevance pollution
payée par les éleveurs

100 €
de redevances
perçues par l'agence de l'eau
en 2018

13,80 €
redevance de prélèvement sur la ressource en eau
payée par les collectivités

5,90 €
redevance de pollution diffuse
payée par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutée sur le prix des produits

6,30 €
redevance de prélèvement sur la ressource en eau
payée par les activités économiques *(dont les irrigants)*

0,60 €
redevance pour la protection du milieu aquatique payée par les usagers concernés *(pêcheurs)*

Redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau en 2018 ?

LES AIDES DE L'AGENCE*

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau. En 2018, elles ont représenté 347 M€ environ.

0,40 €
pour la solidarité internationale

5,90 €
pour l'animation des politiques de l'eau *(études, connaissances, réseaux de surveillance des eaux, éducation, information)*

44,00 €
aux collectivités
pour l'épuration des eaux usées urbaines et rurales

5,20 €
aux acteurs économiques
pour la dépollution industrielle et le traitement de certains déchets dangereux pour l'eau

100 €
d'aides accordées
par l'agence de l'eau
en 2018

10,60 €
aux collectivités
pour la protection et la restauration de la ressource en eau potable

11,20 €
aux exploitants concernés
pour des actions de dépollution dans l'agriculture

18,80 €
principalement aux collectivités
pour la restauration et la protection des milieux aquatiques, *en particulier, des cours d'eau - renaturation, continuité écologique - et des zones humides*

3,90 €
aux collectivités et acteurs économiques **pour la gestion quantitative de la ressource en eau**

Aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau en 2018 ?

** S'y ajoutent le prélèvement opéré par l'Etat, le financement des opérateurs de la biodiversité (AFB et ONCFS) et le fonctionnement de l'Agence.*

Envoyé en préfecture le 20/09/2019
Reçu en préfecture le 20/09/2019
Affiché le
ID : 033-253302996-20190919-45A_2019-DE

EXEMPLES D'ACTIONS AIDÉES EN 2018 PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

POUR DÉPOLLUER LES EAUX

En 2018, environ 150 M€ d'aides ont été consacrés à la résorption des pollutions domestiques, ainsi :

• 47 nouvelles stations d'épuration ont été mises en fonctionnement. Elles permettent de traiter les rejets de 86 000 EH (équivalent habitants).

• Près de 1700 installations d'assainissement non collectif ont été réhabilitées avec l'aide de l'agence.

POUR LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS INDUSTRIELLES ET TOXIQUES

Un important effort en matière de réduction des pollutions est fait dans le domaine industriel. En effet, 18 M€ d'aides ont été accordées par l'Agence en 2018, ce qui permettra :

• La réduction des rejets de plus de 165 tonnes annuelles de DCO (demande chimique en oxygène).

En 2018, quasiment tous les investissements (ou études) financés par l'agence de l'eau ont porté sur des masses d'eau en état dégradé.

POUR PRÉSERVER LES RESSOURCES EN EAU POTABLE

En 2018, 35 M€ d'aides ont été consacrés à l'eau potable, ainsi :

• 39 procédures de mise en place de périmètre de protection de captage d'eau potable ont été lancées,

• Des travaux ont été engagés sur 97 captages d'eau potable,

• 66 unités de distribution non conformes ont été supprimées,

• A noter également les aides sur les plans d'action territoriaux ci-après.

POUR RESTAURER ET PROTÉGER LES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES, LA BIODIVERSITÉ, LA QUALITÉ DE L'EAU ET LA GESTION DES EFFETS CLIMATIQUES

En 2018, environ 65 M€ d'aides ont été consacrés à la protection des milieux aquatiques, ainsi :

• Plus de 2000 km de cours d'eau ont pu être restaurés,

• Près de 130 ouvrages du bassin ont été équipés en vue d'assurer la continuité écologique (possibilité de circulation des espèces animales et le bon déroulement du transport des sédiments).

AGRICULTURE

Plus de 37 M€ ont été consacrés en 2018 à la lutte contre les pollutions diffuses, dont notamment :

• Près de 21 M€ de conversion à l'agriculture biologique CAB pour 616 exploitations,

• 5 M€ d'aide dans le cadre d'Ecophyto II (2,3 M€ pour l'acquisition de matériel innovant ou de substitution et 2,7 M€ pour les « groupes 30 000 » et démarches collectives),

• Le bassin compte 81 captages prioritaires identifiés en 2016 dans le SDAGE (sur les 1000 identifiés actuellement sur l'ensemble du territoire français) : une démarche de reconquête de la qualité de l'eau brute est engagée sur tous les captages qui le nécessitaient : une aire d'alimentation a été délimitée, et 54 captages font d'ores et déjà l'objet d'un plan d'action adapté pour modifier les pratiques des agriculteurs en faveur de la protection de la ressource en eau.

POUR LA GESTION SOLIDAIRE DES EAUX

• Sur le bassin, 54 M€ d'aides ont été attribués en faveur des collectivités rurales, spécifiquement dans le cadre de la solidarité entre territoires urbains et ruraux.

• A l'international, 24 projets ont été soutenus dans plus de 20 pays différents.

10e PROGRAMME 2013/2018

BILAN DU 10ème PROGRAMME D'INTERVENTION DE L'AGENCE

1,7 milliard d'aides ont été accordées entre 2013 et 2018.

Des réussites comme la protection des captages ainsi que l'aide à la conversion au bio et à la réduction des pollutions domestiques notamment sont des avancées dans la poursuite des objectifs DCE.

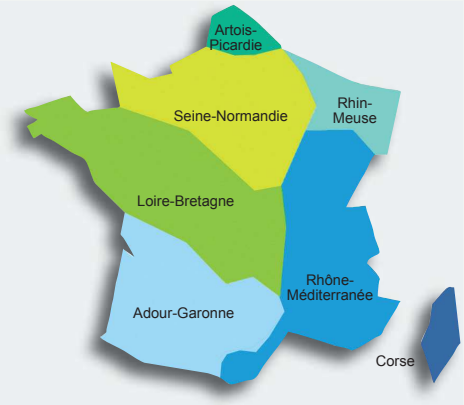

Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux — SDAGE — en application de la DCE — Directive Cadre sur l'Eau — , les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale :

■ en privilégiant l'action préventive,
■ en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
■ en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
■ en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des SDAGE.

Les **six agences de l'eau françaises** sont des **établissements publics du ministère chargé de l'environnement**. Elles regroupent **1 700 collaborateurs** et ont pour mission de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.

Envoyé en préfecture le 20/09/2019
Reçu en préfecture le 20/09/2019
Affiché le
ID : 033-253302996-20190919-45A_2019-DE

L'agence de l'eau Adour-Garonne

La carte d'identité du bassin Adour-Garonne

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5e du territoire national).

Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources souterraines et un littoral d'environ 630 km.

Sur ses 6 800 000 habitants, 30 % vivent en habitat épars.

C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelque 7 000 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

Agence de l'eau Adour-Garonne
90 rue du Férétra
CS 87801
31078 Toulouse cedex 4

Tél. 05 61 36 37 38
Fax 05 61 36 37 28

Suivez l'actualité
de l'agence de l'eau Adour-Garonne :
www.eau-adour-garonne.fr

@Adour_Garonne

Conception et réalisation : Délégation à la Communication (AERM)
© mars 2019, agence de l'eau Adour-Garonne - Crédits photos : F. Doncourt, N. Leblanc.

La qualité des rivières
sur smartphone et tablette

Toutes les données sur la qualité des eaux des rivières, et les poissons qui les peuplent, peuvent être consultées depuis un smartphone et une tablette sur le terrain.

Téléchargez l'application gratuitement
Flashez directement le QRCode
L'application "Qualité des rivières" est disponible gratuitement sur iPhone, iPad et sur les terminaux sous système d'exploitation Androïd.

LES AGENCES DE L'EAU
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DU MINISTÈRE EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE